

POUR PUBLICATION IMMÉDIATE

1^{er} RAPPORT D'ÉTAPE DES TRAVAUX DE PARACHÈVEMENT DE L'AUTOROUTE 30

CHÂTEAUGUAY (Québec), le 8 novembre 2004 – Le ministre des Transports du Québec, monsieur Yvon Marcoux, et le ministre des Affaires municipales, du Sport et du Loisir et ministre responsable de la Montérégie, monsieur Jean-Marc Fournier, rencontraient ce matin les élus et les partenaires socio-économiques des secteurs touchés par le parachèvement de l'autoroute 30 pour présenter un premier rapport d'étape sur l'avancement des travaux.

Les élus et les partenaires socio-économiques de la Montérégie ont eu droit à un rapport complet des travaux entrepris depuis les six derniers mois par le Bureau de projet de l'autoroute 30. Ces travaux ont porté, entre autres, sur la préparation des travaux routiers, l'arpentage et la libération de l'emprise, tant pour le tronçon ouest que pour le tronçon est. Le ministre des Transports a également fait état des progrès réalisés dans la préparation du processus devant conduire à l'établissement d'un partenariat public privé (PPP) pour la réalisation du tronçon ouest. Enfin, il a dévoilé les étapes à franchir au cours des six prochains mois, comme le dépôt au ministère de l'Environnement du Québec de l'étude d'impact sur le tronçon devant raccorder l'autoroute 15 et l'échangeur Jean-Leman à Candiac, ainsi que le déplacement, dès janvier prochain, le long du tronçon ouest, des pylônes supportant les lignes de transport d'énergie de TransÉnergie, une division d'Hydro-Québec.

Le ministre des Transports a aussi profité de l'occasion pour rappeler qu'en mai dernier, le Conseil des ministres adoptait deux décrets autorisant le parachèvement du tronçon est, au sud des municipalités de Candiac, de Saint-Constant et de Delson, en conformité avec la recommandation de juin 2002 du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). De plus, la signature d'une entente conclue entre les gouvernements fédéral et provincial au printemps dernier a permis d'associer un partenaire de taille à la réalisation des travaux préliminaires devant conduire au parachèvement du tronçon ouest de l'autoroute 30 entre Châteauguay et Vaudreuil-Dorion.

Cette entente de contribution conjointe de 21 millions de dollars couvre les études et autres travaux préliminaires pour s'assurer de la faisabilité d'un partenariat public-privé pour le **tronçon ouest** de cette voie de contournement à quatre voies divisées. Rappelons que le **tronçon est**, entre Candiac et Saint-Constant, et le **tronçon Jean-Leman** de l'autoroute 30, ne font pas partie de l'entente fédérale-provinciale et qu'ils seront entièrement réalisés par le gouvernement du Québec.

Le ministre Fournier s'est dit «fier d'avoir crû en un tel projet et de l'avoir poussé toutes ces années. Le processus de parachèvement de l'autoroute 30 est bien amorcé. Dès son ouverture, l'autoroute 30 constituera un levier économique important pour le développement de la Montérégie et du Québec dans son ensemble».

Le ministre Marcoux s'est déclaré très satisfait du travail effectué par le Bureau de projet de l'A-30, de l'avancement des travaux et du respect de l'échéancier prévu. Il compte d'ailleurs continuer d'associer les partenaires locaux au parachèvement en leur présentant régulièrement un rapport d'étape détaillé tant pour le tronçon ouest qui sera réalisé en mode partenariat public-privé que pour les tronçons est et Jean-Leman qui seront réalisés en mode conventionnel. «Les étapes franchies depuis six mois et le travail engagé nous rapproche de plus en plus de la réalisation concrète de ce qui n'est désormais plus un projet, mais un chantier.» de conclure le ministre des Transports, monsieur Yvon Marcoux.

- 30 -

Sources et information :

Isabelle Merizzi
Attachée de presse
Cabinet du ministre des Transports du Québec
(418) 643-6980

Stéphane Gosselin
Attaché de presse
Cabinet du ministre des Affaires municipales,
du Sport et du Loisir
(418) 691-2050